

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2025-112

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 août à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 1^{er} août 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans, Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Angélique AGUILAR, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Virginie DUMONT, Estelle FAURE, Romain CHARREL, Simon LAVAUD.

Pouvoirs : Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Louise TEXIER LELONG donne pouvoir à Michel MARTIN

Mélanie FIAT donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.1 - Acquisition

OBJET : Acquisition parcelle 534 AE 250 à Madame Anne TURC BARON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération n° 2025-014 actualisant les tarifs d'acquisition ou cession foncière par la commune ;

Vu l'extrait du plan cadastral joint.

Delphine VAZEUX expose à l'assemblée que la commune a pour projet l'aménagement de la zone des Perrons en site de loisirs.

Considérant l'intérêt que représente pour la commune, l'acquisition de la parcelle cadastrée 534 section AE n° 250, lieudit Lou Playe et Les Clots, d'une superficie de 1555m², appartenant à Madame Anne TURC BARON qui permettra de répondre aux besoins d'aménagements du futur site de loisirs ;

Considérant que ladite parcelle est classée au PLU comme « parcelle front de neige pour aménagement équipements publics ou Nlo/Nls au tarif de 20 €/m² ;

Considérant que ce classement permet à la commune d'acquérir ladite parcelle au prix de 31 100€,

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

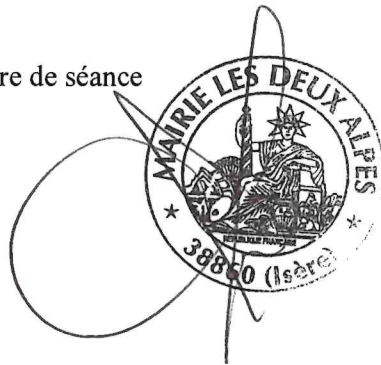
Considérant l'accord de Madame Anne TURC BARON pour cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée 534 section AE n° 250, lieudit Lou Playe et Les Clots, d'une superficie de 1555m², appartenant à Madame Anne TURC BARON, au prix de 31 100 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document nécessaire à cette acquisition, y compris l'acte authentique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement, chapitre 21, compte 2111 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Jocelyne MARTIN, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

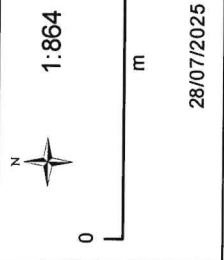
TURC BARON 534AE 250

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

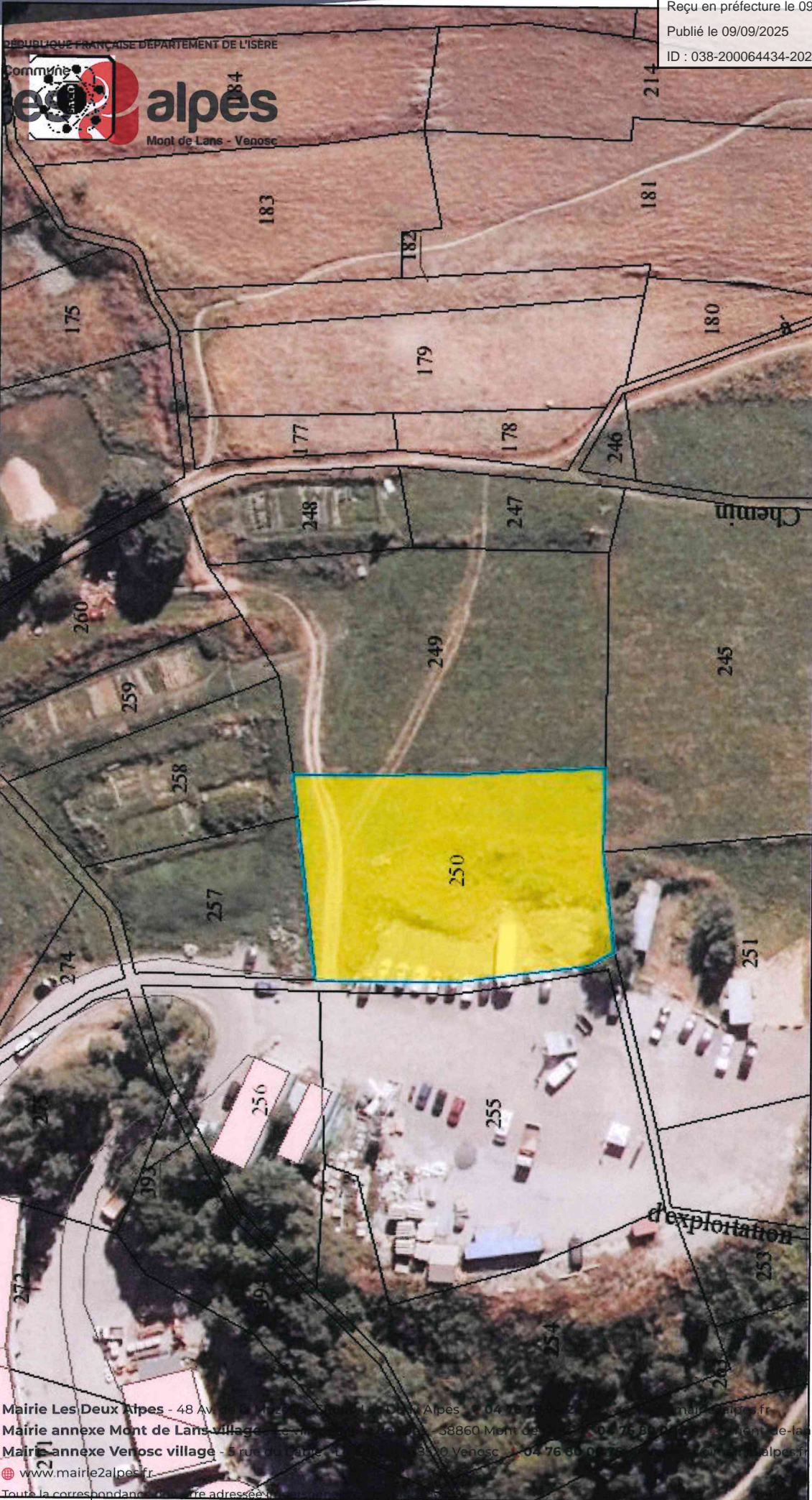
Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 038-200064434-20250805-DEL2025112-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



Mairie Les Deux Alpes - 48 Avenue de la République - 38860 Les Deux Alpes - 04 76 75 22 00 - mairie@lesdeuxalpes.fr
 Mairie annexe Mont de Lans village - 10 rue de la République - 38860 Mont de Lans - 04 76 75 22 00 - mairie-mont-de-lans@lesdeuxalpes.fr
 Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Commerce - 38860 Venosc - 04 76 65 04 75 - mairie-venosc@lesdeuxalpes.fr
 www.mairie2alpes.fr
 Toute la correspondance doit être adressée à :